

FORMATION DES MEMBRES DU CSE – DE 50 SALARIÉS

PROGRAMME

PARTIE 1 : ROLE ET ATTRIBUTIONS DU CSE

Module 1 : Le contexte législatif et les crédits d'heures

- Le cadre législatif
- Les seuils d'effectifs et le nombre d'élus.
- Les heures de délégation : Nature, détermination, utilisation.
- Le règlement intérieur.

Exercice d'application : calcul du seuil d'effectif et du nombre d'élus.

Module 2 : Les attributions du CSE

- Représentation des salariés
- Mission de consultation
- Le droit d'alerte
- Saisine de l'inspection du travail

Quizz

Module 3 : L'exercice des fonctions du CSE

- Moyens mis à disposition
- Prerogatives : statut, libre-circulation
- Participation à des activités syndicales
- Cessation avant terme du mandat
- Saisine de l'inspection du travail

Cas pratique : à partir d'un cas concret, déterminer les actions les plus efficaces à mener.

Module 4 : Les réunions du CSE avec l'employeur

- Préparation
- Nombre de réunions et délais
- Personnes convoquées
- Le secret professionnel
- Affichage

Quizz + cas pratiques permettant une application des connaissances apprises lors de ces 4 premiers modules.

PARTIE 2 : SANTE ET SECURITE

Module 1 : Le rôle du CSE en matière de Santé Sécurité Conditions de Travail

- Place de la SSCT au cœur des prérogatives du CSE
- Protection des membres élus.

Module 2 : Les partenaires du CSE en matière de SSCT

- Rôle et place de l'inspection du travail
- Support et missions de la médecine du travail
- Intervention utile de la CARSAT/CRAMIF

Module 3 : Les moyens d'action du CSE

- Moyens de fonctionnement généraux
- Traitement de la SSCT lors de différentes réunions
- Registres obligatoires au sein de l'entreprise (DUERP notamment)

Durée : 5 jours (35h)

Prérequis : Aucun

Public Concerné : Membres élus du CSE

Modalités et délais d'accès :

contacter B2C qui propose et planifie une formation à la date des prochaines sessions disponibles.

Nombre de stagiaires : 10 maximum

Objectifs pédagogiques :

Être capable de :

- ✓ Comprendre les enjeux de la réforme
- ✓ Connaître les attributions du CSE, droits et obligations.
- ✓ Organiser les réunions.
- ✓ Encadrer les actions à mener

Méthodes pédagogiques :

- ✓ Exposés de cours.
- ✓ Exercices de groupe.
- ✓ Quizz
- ✓ Discussions

Modalités d'évaluation :

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Méthodes d'évaluation :

- ✓ Feuilles de présences
- ✓ Quizz
- ✓ Mises en situation

Attestation : Oui

Durée : 5 jours (35h)

Prérequis : Aucun

Public Concerné : Membres élus du CSE

Modalités et délais d'accès :

contacter B2C qui propose et planifie une formation à la date des prochaines sessions disponibles.

Nombre de stagiaires : 10 maximum

- Droit d'alerte et droit de retrait des salariés

Cas pratique : à partir d'un cas concret, déterminer les actions les plus efficaces à mener.

Module 4 : La santé et la sécurité au travail- décryptage

- La sécurité dans l'entreprise : enjeux et aspects légaux
- Comprendre la notion de risques professionnels
- Obligations liées aux conditions de travail des salariés

Étude d'un document unique d'évaluation des risques.

Module 5 : Les maladies professionnelles et les accidents du travail

- Procédure de reconnaissance de la maladie
- Définition de l'accident de travail et de trajet
- Procédure de déclaration d'un accident de travail

Quizz

Module 6 : L'analyse d'un accident de travail

- L'utilité de la méthode de « l'arbre des causes »
- Comment recueillir les éléments de l'accident
- Analyse de la situation de travail
- Recueil des faits

Analyse des documents relatifs à l'arbre des causes.

Module 7 : La pénibilité au travail

- Eclairage sur le dispositif C2P
- Qu'est-ce que la QVT et comment agir en conséquence ?
- Les droits des salariés exposés à des risques pour leur santé

Module 8 : Traiter le handicap et l'inaptitude au travail

- Quels sont les cas d'inaptitude au travail
- Les facteurs pouvant entraîner un handicap
- Adaptation des conditions de travail
- L'intégration des travailleurs handicapés
- Les missions de l'Agefiph pour les entreprises

Module 9 : Prévention des risques professionnels

- Définition de la prévention et aspects légaux
- Ce qui se cache derrière « Risques, dangers et dommages »
- Les réels enjeux et leviers de la prévention en entreprise
- Lutter contre l'apparition des TMS et des RPS

Module 10 : Les missions SSCT du CSE

- Place et utilité du Document unique pour l'entreprise et les élus
- Les inspections au service de la santé et de la sécurité
- Alerter à la conclusion de l'enquête
- Suivre une politique de prévention
- Cas de harcèlement moral et sexuel (agir et réagir en conséquence)

Bilan de la formation : Satisfaction stagiaires



Objectifs pédagogiques :

Être capable de :

- ✓ Disposer de bases légales en matière SSCT
- ✓ Repérer l'ensemble des acteurs visés
- ✓ Devenir acteur de la prévention
- ✓ Accompagner les mesures décidées par l'employeur

Méthodes pédagogiques :

- ✓ Exposés de cours.
- ✓ Exercices de groupe.
- ✓ Participation active
- ✓ Quizz
- ✓ Discussions/Débats

Modalités d'évaluation :

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Méthodes d'évaluation :

- ✓ Feuilles de présences
- ✓ Quizz
- ✓ Mises en situation
- ✓ Cas pratiques :

Situations pouvant justifier une expertise, cas où les élus doivent être consultés, déterminer la notion de faits objectifs, questions à se poser pour analyser un accident, réalisation d'un arbre des causes, analyse d'une situation de travail.

Durée : 5 jours (35h)

Prérequis : Aucun

Public Concerné : Membres élus du CSE

Modalités et délais d'accès :

contacter B2C qui propose et planifie une formation à la date des prochaines sessions disponibles.

Nombre de stagiaires : 10 maximum